



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : 2024/1712/06

OBJET : RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION AGENTS RECENSEURS

Le mardi 17 décembre 2024 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20241217-2024171206-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Absents : Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET (pouvoir à P. LOPEZ), Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Christine BOURNEZ

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Décide le recrutement de trois agents recenseurs pour la période allant du 16 janvier 2025 au 15 février 2025,
2. Dit que les agents seront rémunérés sur la base d'un montant fixe de 1 250 € (mille deux cent cinquante euros) brut chacun (incluant les demi-journées de formation, la tournée de reconnaissance, la collecte et les frais de déplacement), auquel pourra s'ajouter une prime qui ne sera versée que si l'agent recenseur enquête 100 % des logements de son district et procède à la clôture du recensement, dont le montant s'élèvera à 200 € (deux cents euros) brut chacun.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

La secrétaire de séance,
Christine BOURNEZ